

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 05/06: Protections

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ACTUALITÉ

## DRA II 2010

Organisée pour la première fois en 2006, la Distinction Romande d'Architecture connaît sa deuxième édition en 2010. Initiative commune des associations professionnelles (FAS, FSAI, GAN, GPA, SIA), de l'ensemble des cantons et de plusieurs villes de Suisse romande, elle a pour vocation de :

- promouvoir des réalisations architecturales exemplaires, achevées en Suisse romande pendant la période concernée
- ouvrir le grand public au rôle culturel et responsable de l'art de bâtir l'environnement
- valoriser l'engagement primordial dans la qualité architecturale des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des acteurs de la construction en général.

L'appel à candidature se clôt le 31 mars 2010. Il ne reste donc plus que quelques jours aux auteurs d'une réalisation achevée entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2010 dans un canton romand ou dans la partie francophone du canton de Berne, district de Bienne compris (Inscriptions sur le site <[www.dra2.ch](http://www.dra2.ch)>). Présidé par Mike Guyer, du bureau zurichois Gigon/Guyer Architekten, le jury sélectionnera ensuite une série d'ouvrages qui feront l'objet d'une publication et d'une exposition itinérante. Parallèlement, le site <[www.dra2.ch](http://www.dra2.ch)> présentera l'ensemble des projets candidats, permettant à un large public de mieux connaître la production architecturale contemporaine

en Suisse romande, tout en montrant l'apport de celle-ci à une discipline dans laquelle le pays bénéficie d'une réputation internationale.

**Matthieu Jaccard**

## CONCOURS DE PALÉZIEUX

L'article « Etablissement de détention pour mineurs à Palézieux » paru dans votre revue *TRACÉS 04*, du 3.3.2010 n'a pas manqué de me surprendre.

En publiant les résultats du concours, vous ne faites nullement mention qu'il s'agissait d'un concours à deux degrés. Vous passez sous silence que le jury a statué sur le premier degré et a retenu quatre projets pour le second tour. Sur la base d'une critique du jury, ces quatre propositions ont été développées et soumises à un deuxième jugement. Il s'agit en l'occurrence des quatre premiers projets primés.

Par ailleurs, vous ne publiez que les trois premiers prix laissant croire à un concours à un seul degré ! De surplus, vous ne publiez pas les membres du jury compétents en matière de détention. Seuls les architectes ont droit à votre attention. C'est une curieuse façon de présenter les faits, particulièrement pour ouvrir un débat sur l'espace carcéral.

**Patrick Mestelan**

S'agissant des concours d'architecture, la rédaction de *TRACÉS* a pour règle éditoriale de publier les trois premiers projets classés, ainsi que les noms des membres professionnels du jury. Cette

restriction, évidemment critiquable, est due à l'espace rédactionnel restreint dont nous disposons pour les résultats de concours. L'écho considérable et le nombre de réactions qu'a suscité ce numéro consacré à l'architecture carcérale nous conduisent à déroger à cette restriction en donnant volontiers suite à la requête de Patrick Mestelan, en vue de compléter au mieux la documentation sur cet objet.

Par ailleurs, la rédaction de *TRACÉS* rappelle que les opinions et prises de position figurant dans la partie rédactionnelle de la revue n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient refléter la position de la SIA, de ses sections ou des associations actionnaires de la Société éditrice *SEATU*.

Nous ne manquerons pas, le cas échéant, de publier d'autres réactions autour de cette question de l'architecture carcérale.

**FDC**

Erratum: Les photographies illustrant le dossier Architecture carcérale sont l'œuvre de Dylan Perrenoud, photographe CEVP (et non ECAL, comme mentionné par erreur).

**Composition du jury non professionnel :**  
 Mme Catherine Martin, Cheffe du service pénitentiaire, M. Pierre Milliet, Economiste, M. Jean-Pierre Restellini, Médecin, Mme Mireille Reymond, Présidente du tribunal des mineurs, M. Thierry-Vania Ménétrey, Municipal de l'urbanisme, Palézieux  
**Experts :**  
 Mme Nicole Dovat, Ex-Directrice de Serix, M. Olivier Estoppey, Sculpteur, M. Nicolas Kosztics, Ingénieur civil, Mme Marie-Françoise Leymarie, Ex-directrice de Valmont, M. Patrice Mabillard, Responsable du centre éducatif de Pramont, M. Yves Roulet, HES diplômé, Ingénieur en environnement, Chef de l'Unité Energie et Environnement, SIPAL, M. John Zwick, Office fédéral de la justice, M. Uwe Müller-Gauss, Expert en sécurité pénitentiaire

#### 4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix : Foucault Blues

Patrick Mestelan et Bernard Gachet, architectes EPF, Lausanne

Le projet initial a bien été retravaillé au second degré, gommant dysfonctionnements, contraintes, défauts et insuffisances sans toutefois pouvoir convaincre le jury.

En effet, si sur le plan urbanistique l'insertion dans le site de ce quadrilatère à triple enceinte de béton (deux murs + la façade du bâtiment) dans la grille du nouveau quartier, offre une lecture claire et sans équivoque de l'institution, elle n'en demeure pas moins monumentale voire brutale.

Le jury apprécie la tentative d'intégration/atténuation de celui-ci par un travail artistique sur la colorimétrie des murs.

Malheureusement, la dimension plastique artificielle de l'intervention sur les deux faces du mur visant à réduire (à renier ?) sa monumentalité et surtout sa trop forte présence ne parvient pas à convaincre.

C'est la conséquence d'une implantation volontaire qui, en créant un replat dans la pente conjuguée avec le jeu de l'arasée horizontale, fait culminer le couronnement d'un mur à plus de huit mètres en aval de la parcelle.

L'organisation générale du programme s'est toutefois nettement améliorée ; l'entrée du dispositif restituée à l'est avec son parking d'accueil, son sas d'entrée, sa cour et ses entrées bien distinctes (livraisons détenus et personnel) est claire et fonctionne bien. Cette situation précise libère le bas de la parcelle permettant ainsi de développer un concept paysager intégrant un bassin de rétention en aval.

La typologie de bâtiments sur cours reliés entre eux par des couloirs aux extrémités reflète une image fonctionnelle d'une « machine » bien réglée. Elle résiste cependant difficilement à l'analyse approfondie des besoins en ressources humaines tant sur le plan organisationnel que sur celui de la sécurité.

En effet, le positionnement stratigraphique des diverses fonctions et en particulier, celui des unités de vie réparties dans trois ou quatre corps de bâtiments et superposées aux locaux de travail de sport ou d'études compliquent les parcours lors des déplacements ; donc aussi l'accompagnement quotidien des résidents jusque vers leurs lieux d'activités.

D'autre part, chaque unité de vie n'étant accessible que « par les deux bouts » leur souplesse d'utilisation se trouve considérablement réduite ; par exemple, offrir temporairement la possibilité « d'isoler » un groupe de trois cellules sans générer des parcours ou des accès conflictuels.

La situation sur cour crée des vis-à-vis qui ont été reconnus acceptables donc bien gérables par les utilisateurs lors du 1er degré ; la nouvelle proposition en ajoutant des balcons en saillies, sortes de « moucharabieh », conduit à une perte de qualité spatiale dans les cours ; les problèmes liés à la sécurité et à l'énergie ne sont pas résolus.

L'estimation des coûts du projet se situe 10% au-dessus de la moyenne, tout en étant bien en dessus de la cible fixée par le MO : d'apparence très rationnelle, il est paradoxalement le plus onéreux des projets retenus pour le second degré. De plus, les frais d'exploitation liés à l'énergie sont importants.

Malgré une insertion mesurée dans le paysage, une image pénitentiaire claire, un parti fort très structuré, le projet n'a pas su complètement convaincre par son organisation programmatique desservant ainsi son parti architectural.

